

## Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales créée conformément à l'article L.19, I du code électoral, composée des conseillers municipaux suivants : Mme TSCHAEN Nathalie, Mme BONJOUR Brigitte, M. DESSAULX Bertrand, M. GAJEWSKI Stanislas et M. ROCHER Jérôme, a compétence :

- ✓ Pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire (articles L.18, III et L.16, I du code électoral)
- ✓ Pour contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques (article L.19, II du code électoral)

Elle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an. Les réunions de la commission sont publiques.

La prochaine réunion de la commission de contrôle aura lieu :

**Jeudi 17 mars 2022**

**à 19h**

**En mairie - Salle du conseil municipal**